

*République française  
Département du Cantal  
COMMUNE DE LACAPELLE VIESCAMP*

**Séance du jeudi 07 mars 2024**

Date de la convocation: 01/03/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,*

**Membres en exercice :**  
13

**Présents :** 11

**Présents :** Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

**Votants :** 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

**Représentés :** Serge POTEL par Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jérémy LABRUNIE par Aurore LEFEBVRE

**Secrétaire de séance :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**DE\_2024\_12 - Objet : Tarifs de location de la salle polyvalente du Bourg - Année 2024.**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les délibérations DE\_2023\_07 du 23 février 2023, relative à la révision des tarifs de location de la salle polyvalente du Bourg, et DE\_2024\_10 du 07 mars 2024 relative à la gratuité de la location de la salle polyvalente et de la halle d'animation aux associations communales, comme suit :

**Salle polyvalente du Bourg :**

Festivités familiales	Personnes de la commune	Personnes extérieures à la commune	Tarifs réunions d'une durée inférieure ou égale à 3 heures
Apéritif	110,00 €	220,00 €	
Repas	140,00 €	350,00 €	
Forfait Cérémonie	250,00 €	520,00 €	
Autres locations	<b>Associations de la commune</b> <b>0,00 €</b>	110,00 €	
Autres locations	Associations et professionnels extérieurs à la commune Expositions	450,00 €	100,00 €
Forfait nettoyage	Applicable à toute location	95,00 €	95,00 €
Caution	Applicable à toute location	950,00 €	950,00 €
Location cuisine		210,00 €	

RF
Aurillac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/03/2024
015-211500889-20240307-DE_2024_12-DE

Cette délibération a également fait l'objet d'un tarif supplémentaire pour l'utilisation du chauffage.

Mme le Maire propose de maintenir les tarifs susvisés pour la location de la salle polyvalent du Bourg pour l'année 2024 et de prendre en compte la gratuité des locations pour les associations communales (cf : **DE\_2024\_10 du 07 mars 2024**)

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :  
- de maintenir les tarifs susvisés pour la location de la salle polyvalente du Bourg pour l'année 2024.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
A Lacapelle-Viescamp, le 07 mars 2024  
Le Maire,  
Maryline MONTEILLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Monteillet".

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 08/03/2024  
et publié ou notifié  
le 08/03/2024

RF
Aurillac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/03/2024
015-211500889-20240307-DE_2024_12-DE